

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
Effectif légal 86		
En exercice 85	14 septembre 2021	20 septembre 2021
Quorum 75		
Votants 81		
Suffrages exprimés : 75		

Séance du 29 septembre 2021

N°210929-20

L’an deux mil vingt et un, le 29 septembre à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TREANDA, Pascal VANIER, René VIMONT.

Etaient absents représentés par leur suppléant :

Emmanuel BOUST représenté par Laura BASSIMON
 Philippe DUFOUR représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD
 Patrice FAUCON représenté par Jean-Paul BEUVIN
 David LAMBION représenté par Guillaume FERON

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Xavier BATUT a donné pouvoir à Gérard COLIN
 Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
 Philippe CARREIN a donné pouvoir à Odile COUROYER
 Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à Barbara LANGE
 Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir Jérôme LHEUREUX
 Antoine LECROQ a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET

Absents :

Philippe ETIENNE, Rémi HEROUARD, Jean-Robert LANCHON, Patrick VICTOR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre BAZIN a été élu secrétaire de séance.

*_*_**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Aide locale du commerce – attribution des subventions aux commerçants et artisans

N°20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre modifié le 1^{er} juillet 2021,

Vu l'article 7.2 desdits statuts relatif à la compétence « *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°190403-54 en date du 3 avril 2019 portant sur la création de l'aide locale du commerce,

Considérant que la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre prévoit des dépenses d'investissement sous la forme d'aides directes aux commerçants et artisans,

Considérant que l'Aide Locale du Commerce de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre participe au financement de ces actions à hauteur de 25 000 € par an,

Considérant les dossiers présentés en Comité de Pilotage du 28 mai 2021 dont voici le récapitulatif :

Enseigne	Nom Prénom	Montant de l'investissement H.T	Montant de la subvention sollicité
Café des Sports	Mme BLONDEL Odile	4 437.64 € H.T.	887.53 €
Menuiserie Charpente Lateurtre	M. LATEURTRE Laurent	26 470.00 € H.T.	3 333.20 €
Sébastien Carpentier Couverture	M. CARPENTIER Sébastien	11 275.50 € H.T.	2 255.10 €
AL Paysages	M. LANGLOIS Anthony	34 527.76 € H.T.	3 333.20 €
Le Bristol	M. SIMON Frédéric	21 390.23 € H.T.	3 333.20 €
Les Douceurs du Rivage	M. DOURVILLE Laurent	11 073.88 € H.T.	2 214.78 €
Les Saveurs de Joséphine	Mme PHILIPPE Joséphine	10 159.65 € H.T.	2 031.93 €
Brasserie l'Estaminet	M. DAMIN Christophe	5 341.92 € H.T.	1 068.38 €
Veules Apéro	M. DIONISI Antoine	6 912.39 € H.T.	1 382.48 €

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage en date du 28 mai 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 16 septembre 2021.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **attribue les subventions susmentionnées dans le tableau ci-dessus,**
- **autorise le Président à signer les documents relatifs aux demandes de subvention et tous documents s'y rapportant.**

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen (Sous-Préfecture de la Côte d'Albâtre, Avenue Flaubert à ROUEN (76000)), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençaient à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette dernière suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 20..... - Séance du 29/09/2021 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 06/10/2021

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX


Par délégation du Président
Le Directeur Général des Services

Emmanuel COTTIN



Accusé de réception en préfecture
076-20006839-20210929-210929-20-DE
Date de télétransmission : 06/10/2021
Date de réception préfecture : 06/10/2021



Voilà l'acte...
Le Président

J. L. BURRILL



Le Président
Le Secrétaire

LEONARD COTTIN

